

## **Denis Kessler est élu "Reinsurance Company CEO of the Year" 2013**

Le 26 juin 2013, à Londres, Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, s'est vu attribuer le titre de "Reinsurance Company CEO of the Year" lors des "Reactions London Market Awards".

Les prestigieux "London Market Awards" sont organisés chaque année par le magazine *Reactions*. Ils distinguent les personnalités ainsi que les sociétés du secteur opérant sur le marché londonien, à partir de votes de professionnels des marchés de l'assurance et de la réassurance.

Cette récompense fait suite au prix du « Financier de l'année » 2012 décerné la semaine dernière à Denis Kessler par l'ANDESE et par l'hebdomadaire Investir-Journal des finances.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : *"Je tiens à remercier tous les professionnels de l'industrie de l'assurance et de la réassurance ayant pris part au vote pour cette distinction. Ce prix, qui fait suite à celui de « Reinsurance Company of the Year » obtenu l'an dernier, est une reconnaissance de la pertinence de la stratégie de SCOR et de la qualité du travail fourni par l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le monde entier. Nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il résulte d'un vote des professionnels de l'assurance et de la réassurance, parmi lesquels figurent de nombreux clients de SCOR, qui nous marquent ainsi leur attachement et leur confiance."*

\*

\* \*

27 juin 2013

N° 21 – 2013

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».